



NOVEMBRE 2005

## INTELLIGENCE DE L'ENFANT

Le colloque organisé par la FFPP à la Mutualité, du 6 au 8 octobre dernier sur « l'intelligence de l'enfant », avec comme sous titre « cent ans après Binet » a connu un succès remarquable, et cela de plusieurs points de vue. Succès tout d'abord de réunir pendant ces trois jours à peu près tous les meilleurs spécialistes nationaux, et quelques uns des meilleurs spécialistes des pays voisins et d'outre-Atlantique. Succès aussi dans la pluralité des approches, à laquelle la FFPP est particulièrement attachée, ainsi que dans la diversité des thématiques abordées. Incontestablement, le programme scientifique de ce colloque fera date parmi les principales manifestations organisées en France par des psychologues. Ceci démontre une crédibilité scientifique certaine de la FFPP.

Succès ensuite lié au nombre des participants. Aux environs de 1200 personnes ont participé à cette manifestation. Là encore, il est rarissime qu'un colloque de psychologie atteigne de tels niveaux. Ce chiffre est largement dû à la couverture médiatique que nous avons su mettre en place, donc aux partenariats que nous avons su négocier. Presse professionnelle, éditeur, éditeur de test nous ont fait confiance pour réussir cette manifestation et y ont investi de l'argent, sûrs que l'investissement était bon. Ceci démontre évidemment la crédibilité de la FFPP en tant qu'organisation auprès de partenaires enthousiasmés par son dynamisme et heureux de collaborer avec elle, mais aussi sa crédibilité auprès des psychologues eux-mêmes, puisqu'ils ont répondu massive-

ment à cette invitation à la réflexion sur l'intelligence.

Succès surtout par l'ampleur surprenante de la satisfaction manifestée par les participants et par les intervenants. Cette satisfaction nous a été exprimée à un grand nombre de reprises pendant et après le colloque, d'une manière telle qu'elle ne peut être attribuée aux seules caractéristiques du colloque lui-même, et invite à s'interroger sur le pourquoi. Certes, l'organisation matérielle du colloque, orchestrée de main de maître par Robert Voyazopoulos était à peu près irréprochable, et les étudiants de Psychoprat se sont bien mobilisés, certes, le programme scientifique était alléchant et la réalité des communications à la hauteur du programme. En particulier, le message de la pluralité est visiblement bien passé. Mais tout cela ne suffit pas à expliquer un tel enthousiasme. Pour des raisons trop longues à expliquer ici, ce colloque correspondait à un besoin profond de la profession et des chercheurs de faire le point, et effectivement, le point a été fait.

A chacun maintenant de tirer de cette belle réussite les conclusions qui s'imposent. Pour ce qui est de la FFPP, et sous réserve d'un inventaire plus distancié dans quelque temps, deux conclusions principales sont à tirer. La première est que son investissement dans l'action au service des psychologues trouve là une récompense non négligeable. La seconde est que de nouvelles obligations lui sont ainsi créées : elle est condamnée à la récidive.

**Roger Lécuyer**

**FFPP 92 rue du dessous des berges 75013 PARIS**

**01 43 47 20 75**

permanence téléphonique le mardi après-midi

Fax: 08 71 74 84 01

[www.ffpp.net](http://www.ffpp.net)

[siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

**Directeur de la publication**  
Roger LECUYER

Marie-Christine GELY-NARGEOT,  
Aline MORIZE-RIELLAND,  
Marie-Jeanne ROBINEAU,  
Dominique SZEPIELAK,  
Bruno VIVICORSI

**Rédactrice en chef**  
Brigitte GUINOT

N° ISSN-----1763-4113  
N° CPPAP----- en cours

**Comité de rédaction**  
Christian BALLOUARD,  
Jean-Pierre CHARTIER,

## SOMMAIRE

Editorial	p1
journalée du QI, les régions	p2
Psychologues en Europe et ailleurs, Objectifs et taches des commissions de l'EFPA,	p3
L'expertise psychologique	p4
Les 2emes Entretiens de la Psychologie	p5
Les entretiens (suite), Sur une invitation qui n'en est pas une!	p6
Entrevue ministère article 52, ADELI, Emplois,	p7
Agenda, brèves, adhésion, abonnement	p8

Dans son numéro de septembre 2005, le *Journal des Psychologues* a publié un manifeste rédigé par neuf psychologues et intitulé : « des psychologues s'interrogent sur le QI et certains de ses usages ». Par ailleurs, ce texte fait l'objet d'un site web (<http://www.psy-et-qi.com/>) où ceux qui le souhaitent peuvent le signer. Les auteurs du texte se sont adressés aux organisations de psychologues en leur demandant de se saisir de la question et de poursuivre la réflexion. Dans cette perspective, la FFPP, en collaboration avec le Journal des Psychologues, organise une

## JOURNÉE DE RÉFLEXION

### SUR LES USAGES DU QI

Le 25 mars 2006

De 9 h 30 à 17 h à Paris



### Programme provisoire :

9 h 30 Accueil  
 9 h 45 Pourquoi nous avons publié ce texte (Journal des Psychologues)  
 10 h Présentation du texte par Roger Perron  
 10 h 30 Discussion du texte parce qu'il ne va pas assez loin par Jacques Lautrey  
 10 h 45 pause  
 11 h Discussion du texte parce qu'il décrit les outils du psychologue (orateur à désigner)  
 11 h 30 discussion générale  
 12 h 30 pause  
 14 h 30 communications de plusieurs coordinations régionales et organisations de psychologues membres ou non de la FFPP.  
 16 h 15 Enseigner le QI et les tests (AEPJ)  
 16 h 45 conclusions et perspectives : le QI et la déontologie des psychologues.



(le lieu de la manifestation reste à préciser)

### Réunion FFPP Limousin du jeudi 8 décembre 2005, Annexe Blanqui n°1, derrière la mairie de LIMOGES à 20 heures

Suite au manifeste récent de neuf psychologues concernant les usages du Quotient Intellectuel (Paru dans le Journal des Psychologues de septembre 2005) et leur invitation à une réflexion de la profession sur ce thème, nous vous proposons une **soirée débat** sur cette importante question le **jeudi 8 décembre de 20h à 22h 30**.

Nous débiterons la rencontre par un point rapide sur le travail de la coordination FFPP du Limousin  
 Coordination régionale du limousin [limousin@ffpp.net](mailto:limousin@ffpp.net)  
 Tel 06 62 72 44 15

### La psychologie dans tous ses états!

#### et le psychologue dans tout « ça » ?

Les psychologues fêtent les 20 ans de l'usage de leur titre. Grâce à une formation universitaire de haut niveau et des compétences spécifiques, les pratiques des psychologues reposent sur des supports théoriques divers et variés. Au fil des années, face à une demande sociale et institutionnelle de plus en plus importante et exigeante, la profession de psychologue évolue et s'organise. De nouvelles modalités de prise en charge apparaissent et les demandes changent de nature.

Qu'est-ce qu'être psychologue en 2005 ? Comment et où exerce-t-on ? Quelle est notre quotidien ? A quoi sommes-nous confrontés dans nos pratiques ? Quelles sont nos réussites et nos difficultés ? Quelles sont nos questionnements et nos exigences ? Enfin, comment comprendre la nécessité pour certains psychologues de se dégager de leur formation et position initiales afin d'être consultant pour les psychologues du travail ou psychanalyste pour les cliniciens ?

Face aux pressions constantes, les psychologues diversifient leurs outils et leurs pratiques, mais jusqu'où pouvons nous aller sans compromettre notre déontologie ? Comment nous distinguons-nous des autres disciplines et autres métiers ? Malgré toutes nos diversités et les différentes manières d'aborder le psychisme humain, qu'est-ce qui relie chaque psychologue ?

Nous vous proposons de participer à la réflexion et à l'élaboration de la mise en perspective de ces questions le **samedi 25 février 2006 de 14h à 19h**.

Réservez d'ores et déjà cette date! pour tous renseignements, prenez contact auprès de la coordination île de France, [ilededefrance@ffpp.net](mailto:ilededefrance@ffpp.net).

### commission « information juridique »



Les travaux de la commission se poursuivent! Rendez vous le jeudi 8 décembre 2005 à 19h30 au siège de la FFPP

**Vous souhaitez y participer? Contacter** [vbv@free.fr](mailto:vbv@free.fr) [ilededefrance@ffpp.net](mailto:ilededefrance@ffpp.net)

### COORDINATION REGIONALE DE GUADELOUPE de la FFPP.

#### REJOIGNEZ NOUS !!!

En vous faisant connaître de la COORDINATION REGIONALE DE GUADELOUPE, vous serez informés de nos prochaines réunions et vous recevrez l'ordre du jour de notre prochaine Assemblée Plénière

[guadeloupe\\_ffpp@yahoo.fr](mailto:guadeloupe_ffpp@yahoo.fr)

Notre Prochaine Assemblée Plénière

aura lieu le : **SAMEDI 19 novembre 2005**

de 9 heures à 12 heures

IFSI (INSTITUT de FORMATION des SOINS INFIRMIERS)  
 CHBT DE BASSE-TERRE 97100 BASSE TERRE



### La FFPP organise à Pau une permanence en direction:

- **Du public:** rendre notre profession visible en informant le public sur la profession de psychologue comme profession réglementée, ses domaines d'intervention (santé, école, travail, justice, social...) sa déontologie.
- **Des professionnels de la psychologie:** informer sur les obligations légales d'inscription sur les listes ADELI, accueillir les jeunes diplômé(e)s, encourager les échanges sur les pratiques professionnelles.

**Chaque 2e mardi\* du mois de 18h à 20h** salle 605 du complexe de la république, rue Carnot à Pau.

Cette permanence est animée par 2 psychologues travaillant dans des domaines divers (hôpital, entreprise, établissement scolaire, établissement spécialisé, en cabinet libéral, centre de formation...), d'expériences professionnelles différentes.

les mardis 13/12/05—10/01/06—14/02/06—14/03/06—10/04/06

Coordination régionale Aquitaine

[aquitaine@ffpp.net](mailto:aquitaine@ffpp.net) Tel: 06 71 49 22 99



La FFPP sera l'invitée en direct de Isabelle Young dans son émission « c'est la vie » sur France Bleu Béarn de 10h à 10h30 mercredi 14 décembre.



**L'article qui suit est le premier d'une série « Psychologues en Europe et ailleurs », série qui propose de faire chaque mois le tour de l'Europe sur la situation des psychologues et de leurs organisations dans chaque pays d'Europe.**

Le 9 octobre 2005, la FFPP, en la personne de R. Lécuyer, de M-J. Robineau et d' A. Morize-Rielland, a eu le plaisir d'organiser sa première rencontre de travail européenne et a eu la joie de recevoir **Manuela Castelbranco** (Portugal), **Bernard Curuana** (Malte), **Marina Manthouli** (Grèce), **Vito Tummino** (Italie), **Ayse Yalin** (Turquie).

Ce « groupe du sud » de la Fédération Européenne des Associations de Psychologues (FEAP en français, EFPA in English) a pour responsable Marina Manthouli qui représentait par ailleurs la Grèce. Chaque délégué a eu la parole pour présenter la situation des psychologues de son pays et ce, particulièrement dans le domaine de la formation et de l'accès à l'emploi des psychologues.

- **Le Portugal** connaît une situation des plus diversifiée avec 32 écoles de psychologues dont une seule université publique et un cursus de formation de 3 ans (autorisation d'exercer) ou de 5 ans.
- **Sur l'île de Malte**, la profession, très récente, compte 32 psychologues (éducation, clinique, conseil) formés en université avec la licence en 3 ans, voire la licence supérieure en 4 ans.
- **En Grèce**, l'actuelle formation en 4 ans ne semble pas suf-

fisante et les centres de formation la prologent souvent d'une année selon les spécialités. Un débat a lieu actuellement sur la question de l'ordre avec le souci de ne pas se laisser créer un ordre professionnel « public, officiel » qui serait inféodé au gouvernement.

- **Notre collègue italien** évoque la situation préoccupante de l'accès à l'emploi des jeunes diplômés : de nombreux psychologues sortent chaque année des 27 universités de psychologie. Leur nombre est trop important par rapport au marché de l'emploi même si des centres de formation à la psychothérapie et des écoles privées prétendent que l'Italie a besoin de davantage de psychologues.
- **Notre collègue turque** a mis l'accent sur la quasi impossibilité des psychologues à ouvrir un cabinet privé : le monopole des médecins interdit aux non médecins d'exercer en libéral, les psychologues sont alors contraints d'ouvrir des « centres » (centre éducatif, centre de santé...) afin d'être tolérés dans le cadre légal et ne pas être poursuivis.

De ce tour d'horizon, poursuite d'une collaboration déjà ancienne à laquelle avait travaillé l'ANOP dans le cadre de l'EFPA, nous ne retiendrons pour l'instant qu'une chose : la France n'a rien à envier à l'Italie en matière de chômage des jeunes psychologues.

Le contexte de rivalité entre équipes de recherche auxquelles doivent être « adossés » les masters, le refus de certains mandarins de mettre en place la sélection à l'entrée du master afin de comptabiliser les étudiants pour des raisons de subvention, ont amené l'université à mettre sur un marché du travail saturé 3700 psychologues en 2004 et probablement bien plus en 2005 !

**Aline Morize-Rielland,**

## Objectifs et tâches des commissions de l'EFPA ?

L'admission récente de la FFPP à l'EFPA implique qu'elle participe aux travaux sur les thèmes de réflexion et les actions mises en place en Europe. L'Assemblée Générale de l'EFPA a reconduit certains groupes de travail. Ce sont soit des Comités permanents (Standing committee) qui ont terminé une tâche et qui s'emploient à la faire appliquer soit des groupes encore en réflexion sur des thèmes précis (Tasks Forces). Sur [www.ffpp.net](http://www.ffpp.net) vous pouvez trouver (en anglais dans l'immédiat) les rapports des différentes commissions dans lesquelles la FFPP envoie des délégués.

Les rapports autres (Education, Tests, Trafic, ONG, Réfugiés et migration, Règlements...) seront diffusés sur demande sur le net. Ces groupes ont terminé leur travail et ont émis des recommandations.

- **Le Standing committee on Ethics** a révisé lors de la précédente mandature le Méta Code et fait des recommandations qui constituent une base pour les codes de déontologie des pays européens. Le SC a à veiller à l'application de ses recommandations votées par l'AG. Le délégué de la FFPP dans ce groupe de travail est **Alain Létuvé** qui y a porté les propositions françaises dès la mise en place de cette commission.
- **Le Standing committee on Psychotherapy** continue pour sa part à travailler à l'ossature du certificat européen de psychothérapie pour les psychologues spécialisés en psychothérapie. **Philippe Grosbois** est le représentant de la FFPP dans ce groupe. Il a occupé le poste de responsable de cette commission pendant toute une mandature. Cet objectif du SC impulsera vraisemblablement la création d'une commission psychothérapie de la FFPP.

- **Le Standing committee on Scientific Affairs** a pour représentant FFPP **Michèle Carlier**. Il fut créé lors de l'AG de Londres en 2001 et marquait l'ouverture de l'EFPA à l'université. Il a pour objet de créer une dynamique entre chercheurs universitaires et praticiens. Il a la tâche de développer des standards de formation et constitue le comité de rédaction de « L'European Psychologist » publication en lien avec l'EFPA.

La FFPP n'a pas de délégué au standing committee **Tests and Testing** qui a été reconduit par l'AG de l'EFPA à Grenade.

- En revanche le délégué FFPP de la **Task force Disaster and Crisis** est **Dominique Szepielak**. Ce groupe de travail a pour objectif principal de constituer un réseau dans ce champ de la psychologie.
- **La Task force on GeroPsychology** a pour déléguée FFPP **Marie Christine Gély-Nargeot**. Cette TF s'est attelée à définir les principaux champs d'application de la Géro psychologie et le nombre de psychologues y travaillant. Elle a fait un tour d'horizon de la recherche, des publications et de l'enseignement dans ce champ.

La FFPP n'a pas de délégué dans la TF **Traffic Psychology**. Ce champ de la psychologie étant peu développé en France.

Nos délégués vous solliciteront certainement pour vous faire partager les questionnements de leur groupe, ils seront eux aussi régulièrement invités à nous informer sur l'avancée des travaux dans la commission dont ils ont accepté la charge. Nous ne manquerons pas de vous faire part de leurs analyses dans Fédérer.

**MJ.Robineau**



## L'EXPERTISE PSYCHOLOGIQUE

La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP) attentive aux développements liés au procès Outreau, pense qu'il serait trop hâtif de remettre en question l'expertise psychologique sur la seule base d'une méconnaissance de sa spécificité, sans rappeler son inscription au sein de notre Code de déontologie qui fonde notre pratique, mais aussi sans avoir soulevé divers questionnements en regard du cadre judiciaire.

Les définitions des conditions de l'exercice professionnel des psychologues, sont régies par leur Code de déontologie selon cinq principes : *respect des droits de la personne, compétence, responsabilité, probité, qualité scientifique et indépendance.*

Le Code de déontologie des psychologues insiste sur le « *respect des droits fondamentaux des personnes et spécialement de leur dignité, de leur liberté et de leur protection* ».

- **Dans le cadre de la dignité**, le psychologue observe, écoute, sans prendre parti. Il adopte une attitude neutre et bienveillante : il n'est ni censeur, ni défenseur. L'expertise psychologique a pour finalité de comprendre, dans son acception intellectuelle, les actes et le fonctionnement de l'individu, d'en livrer une signification.

- **Dans le cadre de la liberté**, le psychologue respecte les non-dits, les réticences à se livrer, à coopérer, sa mission a pour but d'éclairer la justice sur la question qui lui est posée et non d'apporter des preuves, il n'est ni enquêteur ni instructeur de l'affaire pour laquelle il est missionné. Il respecte ainsi le droit fondamental que nul n'est tenu de délivrer quoi que ce soit sur lui-même ou sur sa vérité.

- **Dans le cadre de la protection**, « *... le psychologue préserve la vie privée des personnes en garantissant le respect du secret professionnel...* » Les conclusions qu'il transmet au juge le délient de ce principe, mais intègrent le secret de l'instruction. En regard de son éthique, le psychologue ne doit répondre qu'aux seuls points de sa mission. Son avis motivé, tel que le stipule l'article 244 du code de procédure civile, repose sur les seules informations qui apportent un éclaircissement sur les questions à examiner. Transmettre des données demande des efforts de clarté, de lisibilité, de rigueur. La formulation du rapport prend en compte son destinataire, ses attentes. Cet effort de vulgarisation se doit d'être suffisamment achevé et transparent afin de ne pas devenir vecteurs de conclusions erronées, ne pas ouvrir l'espace à l'interprétation de nos interprétations....

**Enfin**, la protection s'applique à la restitution des conclusions. Ainsi, il est de la responsabilité du psychologue de contrôler l'exhibitionnisme propre à la situation, que sa contribution soit dépourvue de tout narcissisme, que ses conclusions ne soient pas délivrées avec la même violence que celle intrinsèque à l'acte délictueux.

- **Principe de compétence** : « *Chaque psychologue est garant de ses qualifications particulières et définit ses limites propres, compte tenu de sa formation et de son expérience. Il refuse toute intervention lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises* ». Ce n'est pas au psychologue à établir la preuve, il n'en a pas la compétence, elle revient au magistrat qui a pour compétence de décider si les faits sont établis ou non.

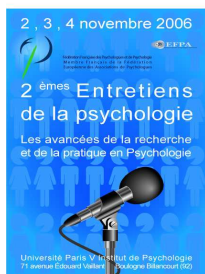
- **Principe de qualité scientifique** : l'expertise psychologique doit consister à fournir une observation objective et rigoureuse du comportement, en livrer des hypothèses contextuelles explicatives, afin de livrer à l'autorité judiciaire, les arguments constitutifs de sa prise de décision.

**Enfin**, il ne faut pas, par représentations simplificatrices, amalgamer le rôle du psychologue et celui du magistrat. Le psychologue livre des hypothèses qui n'ont pas à être traitées ou entendues comme des vérités absolues. D'une part car perdure un quiproquo où la crédibilité d'une personne est assimilée à la véracité de ses dires. D'autre part parce que la vérité psychique relève d'un tout autre registre que celui de la vérité judiciaire. Assurément la dialectique psychologie et justice doit être encore approfondie. Le récent rapport Burgelin va dans ce sens-là, sans compter sur l'apport des recherches menées en psychologie qui ont pour objet d'éclairer sur les représentations sociales de l'expertise par les juges, les jurés ; l'influence d'éléments matériels, moraux, affectifs sur l'attribution de responsabilité ; les facteurs amplifiant les éléments charges ou à décharges ; l'influence médiatique sur les jugements ; l'impact des affects et de la personnalité de l'accusé sur le verdict et la sentence des jurés....

En conclusion, le psychologue ne s'intéresse pas aux raisons qui justifient, mais aux causes qui expliquent, qui donnent du sens à l'acte. Il apporte une aide à la justice pour rendre intelligible et l'assiste en cela, de façon privilégiée et indépendante, dans sa quête du juste et du fondé. Dans ce dessein, le psychologue s'appuie sur un savoir théorique et un savoir-faire technique qui lui sont spécifiques. Il peut alors établir la preuve sur une donnée psychologique, dans le respect de ses principes éthiques, mais non à établir la preuve sur la vérité des faits, a fortiori les condamner. Ceci procède du domaine professionnel et de compétence du magistrat ; **celui du psychologue se limite à connaître pour comprendre, comprendre sans juger, restituer le sujet dans l'intelligible dans une démarche éthique et humaniste.**

**MC Gély-Nargeot**

Expert près la Cour d'Appel de Montpellier  
Vice Présidente de la FFPP (éthique et déontologie)



## 2<sup>èmes</sup> ENTRETIENS DE LA PSYCHOLOGIE 2- 4 novembre 2006 Institut de Psychologie (Boulogne-Billancourt)



La FFPP, vous le savez, organise les 2<sup>èmes</sup> **Entretiens de la Psychologie** du 2 au 4 novembre 2006 à Boulogne-Billancourt, destinés à présenter aux professionnels et aux universitaires de la psychologie les connaissances actualisées sur la discipline, à préciser le rôle de la FFPP dans le paysage professionnel et sociétal, et à servir de point de références sur la dynamique de ce domaine (acteurs, pratiques, perspectives) pour les étudiants, praticiens, chercheurs et pour le public. **Le souhait des organisateurs est d'y voir représentés tous les champs de la psychologie.** Cette rencontre se veut aussi le lieu d'échanges constructifs sur l'actualité concernant nos missions, nos protections législatives, l'évolution de notre déontologie. Selon cette actualité, des débats et tables rondes peuvent être programmés au sein des Entretiens peu de temps avant leur déroulement.

A ce titre, des interventions seront présentées sous la forme de conférences invitées, de communications, d'ateliers méthodologiques et de symposia, intégrées dans 9 thématiques transversales qui nous ont semblé pertinentes pour avoir une vision globale des aspects multiples de la psychologie qui en font sa richesse :

1. L'insertion et les fonctions du psychologue
2. Les pratiques des psychologues
3. La recherche en psychologie
4. La psychologie, son histoire, ses frontières
5. La formation en psychologie
6. La psychologie, les psychologues et les médias
7. L'évaluation en psychologie
8. Ethique et déontologie
9. Psychologie et société

Chaque proposition sera expertisée par deux membres du comité scientifique (un universitaire et un professionnel) pour garantir l'accessibilité et l'échange entre chercheurs et praticiens.

**Nous vous encourageons à présenter vos travaux, réflexions, analyses, méthodes à la communauté** (partage de savoirs, revues critiques, méthodologies adaptées, critiques recherchées...), **que vous soyez praticien et/ou universitaire, peu ou très peu expérimenté (e).**

Les actes des résumés et coordonnées précises des auteurs seront disponibles le jour des Entretiens. Des interventions sélectionnées feront l'objet d'une publication sous la forme d'un numéro spécial en partenariat avec **le Bulletin de Psychologie**.

**Nous vous espérons nombreux à souhaiter  
participer activement à cette entreprise lourde d'enjeux !**

### Tarifs

Membres FFPP	jusqu'au	14	juillet	après	14	juillet
<b>jours</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
individuels	45 €	75 €	100 €	70 €	120 €	160 €
bon de commande universitaire	100 €	155 €	200 €	150 €	210 €	260 €

Non membres FFPP	jusqu'au	14	juillet	après	14	juillet
<b>jours</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
individuels	70 €	120 €	160 €	90 €	160 €	220 €
bon de commande universitaire	150 €	210 €	260 €	160 €	250 €	320 €

Autres	jusqu'au	14	juillet	après	14	juillet
<b>jours</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
formation continue	130 €	235 €	320 €	170 €	310 €	420 €
réduit*	30 €	55 €	75 €	30 €	55 €	75 €

\*pour étudiants en Licence, Master ou Doctorat (non allocataire), chômeurs, intervenants principaux ; 4 étudiants groupés bénéficient d'un tarif de 200 euros pour les 3 jours (soit 50 euros par étudiant).

## Contacts

### Programme

Toute proposition sous forme de fiche devra être adressée (au moins par mél) avant le 28 février 2006 à :

#### Bruno Vivicorsi

Vice-président FFPP chargé de la formation

Université de Rouen – Département de Psychologie – F-76821 Mont Saint Aignan Cedex

Tél. : 06 03 26 03 87 – Fax : 02 35 14 64 34 – Mél. : [bruno.vivicorsi@univ-rouen.fr](mailto:bruno.vivicorsi@univ-rouen.fr)

### Inscription – renseignements

#### Jeannine Accoce

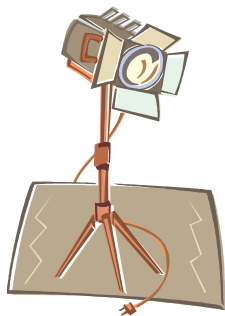
FFPP, 92 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris

Tél. : 01 43 47 20 75 – Fax : 08 71 74 84 01 – Mél. : [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net) – Site : [www.ffpp.net](http://www.ffpp.net)



## Comité d'organisation des 2<sup>èmes</sup> Entretiens de la Psychologie

**Jeannine ACCOCE**, Psychologue, Paris, Responsable du siège FFPP, **Christian BALLOUARD**, Psychologue, Paris, Trésorier des Entretiens, **Claude BASTIEN**, Professeur émérite de Psychologie, Université de Provence, Aix-en-Provence, Responsable du Comité scientifique universitaire, **André GINEL**, Psychologue de l'éducation, Roussin, Co-responsable du Salon, **Brigitte GUINOT**, Psychologue, Limoges, Responsable du Comité scientifique professionnel, **Roger LÉCUYER**, Professeur de Psychologie, Université René Descartes, Paris, Président FFPP, **Sébastien MAUFFREY**, Psychologue, Amberieu-en-Bugey, Co-responsable du Salon, **Aline MORIZE-RIELLAND**, Psychologue, Pau, **Alexandre PEYRE**, Psychologue jeune diplômé, Paris, **Marie-Jeanne ROBINEAU**, Psychologue, Marseille, Secrétaire générale FFPP, Co-responsable de la communication, **Claude SABLÉ**, Psychologue, Chargée de cours à l'Université de Provence, Aix-en-Provence, Co-responsable de la communication, **Nicolas TEULADE**, Président de la Fédération Nationale des Etudiants de Psychologie, Lyon, **Bruno VIVICORSI**, Maître de conférences en Psychologie, Université de Rouen, Psychologue, Rouen, Coordinateur, **Catherine WIEDER**, Maître de conférences en Psychologie Habilitée à diriger les recherches, Université de Franche Comté, Membre du comité scientifique



### Psychologues Praticiens: lumière s'il vous plaît!

Théories et pratiques sont intrinsèquement liées et nécessaires les unes aux autres. Les universitaires sont familiarisés avec les communications et c'est tant mieux. Ils seront présents aux prochains Entretiens. Mais le regard des praticiens est tout aussi important, c'est pourquoi nous vous lançons un appel tout particulier.

Donnons aussi à ces entretiens l'éclairage clinique de nos pratiques.

Proposez vos contributions!

Contact

[entretiens@ffpp.net](mailto:entretiens@ffpp.net) 01 43 47 20 75

### Sur une invitation qui finalement n'en est pas une : un scénario accablant!

- 1. Fin août 2005**, la FFPP reçoit du SNP une invitation pour participer à deux réunions d'organisation d'une journée commémorative de la loi de 1985, prévue pour le 3 décembre. Plusieurs organisations membres de la FFPP, mais pas toutes, reçoivent la même invitation.
- 2. Septembre** : dans l'éditorial de *Fédérer* N° 9, Roger Lécuyer se félicite de cette initiative unitaire et affirme la volonté de la FFPP d'y participer.
- 3. 9 septembre** : la première réunion d'organisation se déroule un jour où plusieurs réunions sont prévues pour le bureau de la FFPP. Celui-ci demande donc à l'AEPU de représenter la FFPP à cette réunion d'organisation. Benoît Schneider, président de l'AEPU explique donc qui il représente, et une intervention d'un membre de la FFPP es qualités est prévue : Bruno Vivicorsi doit parler du diplôme Européen.
- 4. 30 septembre** : la seconde réunion a lieu et Benoît Schneider n'est pas libre ce jour là, mais Roger Lécuyer y assiste. Dès le départ, Philippe Chimy, secrétaire général adjoint du SNP, qui préside la réunion demande à celui-ci quelle organisation il représente. Roger Lécuyer répond « la FFPP », ce que Philippe Chimy qualifie de « provocation ». Roger Lécuyer fait observer que la FFPP a reçu une invitation et propose de se retirer s'il n'est plus invité. Suit un moment de flottement et une explication complexe : ce n'est pas la FFPP qui était invitée mais les organisations membres et les coordinations régionales, ce à quoi Philippe Chimy ajoute que cela n'a guère de sens. La présence du président de la FFPP est donc acceptée. La réunion se déroule dans un excellent climat. Les propositions de chacun sont examinées et discutées sans a priori, et la réunion se termine sur un accord sur les tâches de chacun.

- 5. 3 novembre** : Benoît Schneider reçoit un mèl de Michèle Clément, secrétaire générale du SNP avec un programme prévisionnel de la journée du 3 décembre. Dans ce programme, l'AEPU figure dans la rubrique « avec le concours de » dans laquelle figurent également l'UFMICT CGT, la SFP, et avec un point d'interrogation INTER-COPSY et SUD, mais pas la FFPP. La communication de Bruno Vivicorsi reste prévue, mais avec l'étiquette AEPU, comme celle de Vincent Rogard, ancien président de la CNCDDP. La FFPP ne reçoit pas cette lettre (et n'a donc à ce jour aucune nouvelle officielle de la manifestation).
- 6. 7 novembre** : Benoît Schneider répond à Michèle Clément en affirmant que l'AEPU ne peut envisager de participer à la journée que si la FFPP est invitée, et si Bruno Vivicorsi a l'étiquette FFPP. Il envoie copie de ce mèl à Jacques Py, président de la SFP, dont l'attitude dans cette affaire a été coopérative.
- 7. 12 novembre** : Michèle Clément répond à Benoît Schneider (avec copie à Jacques Py) par une fin de non recevoir.
- 8. 12 novembre** : Benoît Schneider prévient la FFPP et signale à Vincent Rogard que s'il souhaite prendre la parole pendant cette journée, il ne peut le faire sous l'étiquette AEPU.
- 9. 13 novembre** : Vincent Rogard répond à Benoît Schneider qu'il tombe des nues, n'ayant jamais été invité à cette journée.

Le vingtième anniversaire de la loi de 1985 méritait une attitude plus unitaire.

Pour sa part, la FFPP continuera à inviter le SNP à toutes ses commissions, et à toutes les délégations qu'elle organise et qui sont du domaine de compétence du SNP.



Le bureau de la FFPP

## RENCONTRE AVEC F. BRUNELLE Ministère de la Santé le 3/10/2005

**Comme lors de chaque délégation toutes les organisations concernées de psychologues et d'enseignants chercheurs avaient été invitées à se joindre aux représentants de la FFPP.**

Etaient présents:

- pour la FFPP: Roger Lécuyer, Marie-Jeanne Robineau, Dominique Szepielak, P. Grosbois (représentant FFPP à la commission psychopathologie de l'EFPA), Catherine Wieder (AEPU)

- pour PsyCliHos: Marie-Odile Rucine

La délégation a été reçue par Mr. F. Brunelle accompagné de Mesdames de Penanster et Gallo (en charge de la formation des professionnels de santé).

F. Brunelle nous a informé qu'il avait rencontré à plusieurs reprises Bernard Accoyer et Xavier Bertrand (sans préciser pour autant le contenu de ces rencontres).

En ce qui concerne l'article 52, il a souligné qu'il n'y avait pas de changement de calendrier qu'il y avait quelques allers retours politiques à faire et une ligne de crête à définir, que le décret doit faire usage d'une terminologie moins contraignante que la loi (l'article 52), et spécifiquement l'usage du terme "liste".

F. Brunelle s'est dit plus préoccupé par la question: "Comment la DGS pilote l'application du décret ? qui ? au niveau départemental ? régional ?". Des réserves ont été émises par la délégation à propos des écarts de fonctionnement, quant aux critères non harmonisés au plan national, retenus, par les commissions d'habilitation attribuant l'usage du titre de psychologue mises en place après la publication des décrets d'application de la loi de 1985 (1990-1991)...

F. Brunelle s'est déclaré favorable à la validation de l'usage du titre de "psychothérapeute" par des commissions paritaires mixtes "de qualité" pour les "ni ni" (non psychologues formés en psychopathologie, non médecins psychiatres et psychanalystes non membres d'une société). Nous avons insisté sur une représentation dans ces commissions des organisations professionnelles de psychologues (universitaires et praticiens

Les offres de formation s'améliorent et un certain nombre d'universitaires enseignant la psychologie font des offres de formation au niveau master. Les professionnels doivent avoir un niveau de formation élevé. Par ailleurs il est fort probable que certaines structures demanderont des habilitations à l'université. Un master habilité par l'Education nationale donnera le titre. Le ministère de la santé examinera ce qui touche à la formation et examinera dans la palette des masters proposés

ceux qui sont validants pour le titre. Les DU n'ont pas à être reconnus, car ce sont des outils légers et il y a nécessité d'un système qui s'évalue. Les masters de psychopathologie peuvent être validés selon leur contenu.

F. Brunelle nous a confirmé par ailleurs que plusieurs formations à orientation psychothérapique (très demandées par les internes en psychiatrie, a-t-il souligné) se mettent en place dans des UFR de Psychologie

Il a sollicité ensuite notre avis sur le fait que le décret doit mentionner ou non la référence à une "pratique professionnelle supervisée"... comme critère d'habilitation. Nous lui avons alors rappelé que l'article 52 parle seulement de formation en **psychopathologie et non de formation à la psychothérapie** (justement parce qu'il paraît difficile dans un décret de lister toutes les formations psychothérapiques qui pourraient donner lieu à habilitation au titre et que, par ailleurs, **l'esprit de la loi est d'imposer une contrainte de formation en psychopathologie en amont de toute formation psychothérapique, et ce, comme pré requis (c'est aussi une façon de barrer la route en limitant les dégâts à tous les "psychothérapeutes" se réclamant d'une formation dans leur "école" alors que pour la plupart ils n'ont pas de formation universitaire en psychopathologie.)**

A ce propos, F. Brunelle nous est apparu ambigu et qui pourrait contourner l'esprit de l'article 52 en ouvrant les portes aux "psychothérapeutes" sans formation universitaire de base (il faut voir sans doute là le résultat de l'influence du lobbying des organisations de "psychothérapeutes" style FFdP, SNPPsy et AFFOP auprès de lui...).

**Nous devons être vigilants à ce niveau et refuser que toute formation psychothérapique soit utilisée seule comme critère d'habilitation à faire usage du titre de "psychothérapeute".**

**L'esprit de la loi de l'article 52 doit être respecté, c'est un rempart contre la prolifération des pratiques psychothérapiques tous azimuts...**

F. Brunelle rencontrera Xavier Bertrand à propos du décret dans une quinzaine de jours (soit vers le 17-20 octobre).

L'étape suivante sera la phase de concertation officielle avec les acteurs concernés (c'est à dire nous, psychologues, entre autres...).

Ensuite sera rédigé un premier "jet" du décret d'application...

**Philippe GROSBOIS  
MJ ROBINEAU**

## ADELI

**OUI!** L'obligation d'inscription des psychologues sur les répertoires ADELI (2002) est la suite logique, après les décrets d'application (1990) de la loi de 1985 sur la protection du titre de psychologue.

**NON!** L'inscription obligatoire des psychologues sur les répertoires ADELI n'a pas pour but de « ficher » les seuls psychologues de France et de Navarre en vue d'une rafle programmée par les médecins...

**OUI!** Nous devons exercer notre vigilance afin de lever l'ambiguïté de rédaction des attestations d'inscription ADELI dans certains départements qui pourraient nous assimiler parfois à des professionnels de santé alors que les textes sont clairs: circulaire DHOS/p 2/DRESS n° 2003-143 du 21 mars 2003 relative à l'enregistrement des diplômes des psychologues au niveau départemental  
<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2003/03-16/a0161202.htm>

La FFPP souhaite un bon anniversaire (20 ans déjà!) à la loi de 1985 qui a permis de rendre visible notre profession de psychologue!

Pourtant les questions majeures concernant la psychologie et ses applications restent des points essentiels pour la profession.,

A nous tous, psychologues d'œuvrer à sa promotion! L'inscription sur les listes ADELI en est un des moyens!

## Quelques pistes pour trouver un emploi.....

Voici quelques adresses utiles. Le site est aussi un moyen privilégié où de plus en plus de collègues font figurer des offres d'emploi dont ils ont eu connaissance: joli geste de solidarité!

<http://emploi.france5.fr/offres/sites-emploi/>

<http://www.anpe.fr/consultationoffres/InitialiserCriteres.do>

<http://www.creai-ra.org/emploi/emploi.html>

[http://www.ulg.ac.be/neuropsych/snlf/snlf\\_emploi.html](http://www.ulg.ac.be/neuropsych/snlf/snlf_emploi.html)

<http://perso.wanadoo.fr/creai.lorraine/Offreemploiior.htm>

<http://www.creai-nantes.asso.fr/emploi/emploi.htm>

[http://www.ulg.ac.be/neuropsych/snlf/snlf\\_emploi.html](http://www.ulg.ac.be/neuropsych/snlf/snlf_emploi.html)

<http://www.anpe.fr/consultationoffres/InitialiserCriteres.do>

<http://www.creai-nantes.asso.fr/emploi/emploi.htm>

[http://www.cadremploi.fr/caempl/servlet/fr.cadremploi.publi.page.recherche\\_offres.RechercheOffresView](http://www.cadremploi.fr/caempl/servlet/fr.cadremploi.publi.page.recherche_offres.RechercheOffresView)

[http://www.ulg.ac.be/neuropsych/snlf/snlf\\_emploi.html](http://www.ulg.ac.be/neuropsych/snlf/snlf_emploi.html)

<http://www.anpe.fr/consultationoffres/InitialiserCriteres.do>

<http://www.justice.gouv.fr/metiers/caldpjj01-02.htm>

## Agenda



mission juridique à 19h30 au siège de la FFPP.

### Vendredi 25 novembre

de 14h à 16h  
Commission code de déontologie  
Au siège de la FFPP.

### Samedi 26 novembre

De 10h à 17h:  
Conseil d'Administration Fédéral  
(Tous les responsables de coordinations régionales y sont attendus, leur présence est vivement souhaitée), à Psychoprat.

### Samedi 3 décembre :

Conseil des Présidents des organisations membres de l'EFPA.

### Samedi 3 décembre :

célébration des 20 ans de la loi de 1985 organisée par le SNP. La FFPP a assisté aux réunions préparatoires et a proposé d'y participer.

### Judi 8 décembre :

Réunion ile de France de la com-

### Judi 8 décembre

Réunion FFPP Limousin à Limoges à 20h salle Blanqui : débat sur le QI.

### Samedi 7 janvier 2006

Commission CNCDP.

### Mardi 13 décembre

Permanence FFPP Aquitaine à Pau à 18h.

### Vendredi 6 janvier 2006

Commission « le métier de psychologue dans le champ de la santé » de 10h30 à 12h30 au siège.

### Vendredi 6 janvier 2006

Commission code de 14h à 16h au siège.

### Samedi 7 janvier 2006

Commission « entretien de la psychologie » de 10h à 17h .

## brèves brèves brèves

Le président de la FFPP et le Bureau Fédéral ont invité à une rencontre conviviale d'échanges les organisations de psychologues non membre de la FFPP

Rappel: Les organisations de psychologues membres et non membre de la FFPP (concernées par le thème), les membres individuels intéressés, sont systématiquement informées par mél des réunions des commissions délégations. Ils sont cordialement invités à y participer.

La FFPP sera l'invitée en direct de d'Isabelle Young dans son émission « c'est la vie » sur France Bleue Béarn de 10h à 10h30 mercredi 14 décembre

A vos agendas: deux journées sont prévues pour 2006  
Une journée QI le samedi 25 mars et une journée psychologue et justice le samedi 10 juin.

## brèves brèves brèves

**DEMANDE D'ADHÉSION D'UNE ORGANISATION:**  
**CONTACTER LE SIEGE**  
**01 43 47 20 75**  
**FAX: 08 71 74 84 01**

**VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR LA FÉDÉRATION EN LA REJOIGNANT MAINTENANT ?**

**UN TARIF DE 35€ EST DEMANDÉ PRENANT EN COMPTE**

**L'ADHÉSION DE FIN D'ANNÉE (OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE)**

**COTISATION COMPLÉMENTAIRE DE SOUTIEN : 50 € et plus....**

**Tous les adhérents de la FFPP, qu'ils soient membres individuels, ou membres d'une organisation, peuvent ainsi témoigner de leur soutien au regroupement de toutes les forces vives de la profession.**

### DEMANDE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE

NOM- PRENOM.....

ADRESSE.....

EMAIL.....

Tel perso...../tel prof.....

Secteur d'activité:.....

### PIECES A FOURNIR

⇒ **Copie de l'enregistrement ADELI et numéro attribué** après la démarche d'inscription sur les listes départementales de psychologie

⇒ **Ou photocopie de**

- licence-maitrise + DESS ou diplôme équivalent  
-Diplôme réglementé Ecole des Psychologues praticiens de l'ICP et du CNAM, psychologue du travail, Education Nationale: DEPS, DECOP)  
-Autorisation ministérielle (commission d'équivalence) pour les ressortissants européens et étrangers  
-Autorisation préfectorale (décision des commissions Régionales d'Habilitation (CRH)

**Ou attestation officielle** du statut universitaire pour les Chercheurs et Enseignants Chercheurs en Psychologie

⇒ **Chèque de cotisation de 70€** établi à l'ordre de la Fédération française des Psychologues et de Psychologie ». Les étudiants (master), demandeur d'emploi, vacataires et retraités peuvent bénéficier d'un tarif réduit: 20€ sur justificatif (carte d'étudiant, attestation d'inscription ANPE, bulletin de salaire)

⇒ **Une enveloppe timbrée** avec vos noms et adresse pour l'envoi du reçu.

**DOSSIER DE DEMANDE D'ADHÉSION À RETOURNER**  
**FFPP 92 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS**

### Abonnement à *Fédérer*

Nous le rappelons à chaque bulletin, Fédérer rencontre une audience de plus en plus large. Bel encouragement pour nous, pour le travail demandé, mais également pour la profession qui vient dire ainsi l'intérêt qu'il y a à partager une actualité où chacun peut se reconnaître...malgré des pratiques professionnelles variées. Nous formons une véritable communauté et l'ambition que nous souhaitons donner à Fédérer est d'en être le trait d'union.

La diffusion du bulletin, outre la possibilité de s'abonner pour le moment gratuitement en ligne, passe également par les organisations membres qui doivent servir de relais auprès de leurs adhérents et en proposer une diffusion dans la mesure de leurs moyens tant organisationnels que financiers.

Suite à de nombreuses demandes émanant de membres de la FFPP ou de sympathisants, nous souhaitons proposer un abonnement en version papier.

Vous trouverez ci-dessous un formulaire d'abonnement à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de la FFPP

**Je veux recevoir Fédérer dans ma boîte aux lettres.**

Nom: .....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Abonnement (10 n°) de janvier à décembre

Adhérents 17 euros Non adhérents 30 euros

prix au n°: 3 euros (pour ceux qui souhaitent démarrer l'abonnement en cours d'année)

(tarifs internationaux, nous consulter)

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de FFPP à retourner à

FFPP, 92 rue du dessous des berges, 75013 PARIS